



**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE RACQUINGHEM**

**Séance du 03 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 03 octobre le Conseil Municipal de la Ville de Racquinghem légalement convoqué le 25 septembre 2024 s'est assemblé en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DEMAIRE, Maire de RACQUINGHEM

<b>Nombre de conseillers :</b>	<b>Exercice :</b>	<b>19</b>	<b>Présents :</b>	<b>13</b>	<b>Votants :</b>	<b>18</b>
<b>Présents :</b>	DEMAIRE Jean-Luc, ANDRZEJEWSKI Stéphanie, ANSEL Jean-Pierre, BAUDUIN Astrid, BULTEL René, CHARLET Christophe, CLERMONT Sabine, DELOUX Claude, GAMBLIN Francis, GRIOCHE Christelle, HANNOTEL José, LAMOOT Véronique et PRUVOST Sébastien					
<b>Excusés :</b>	DUFRENNE Yoan ayant donné procuration à ANDRZEJEWSKI Stéphanie, MAGNIER Zlata ayant donné procuration à BAUDUIN Astrid, PLOCKYN Stéphanie ayant donné procuration à LAMOOT Véronique, PRUVOST Wulfran ayant donné procuration à GRIOCHE Christelle et Sophie SANTINI ayant donné procuration à PRUVOST Sébastien					
<b>Secrétaire :</b>	PRUVOST Sébastien					

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

### DM Commune

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de	Augmentation	Diminution de crédits	Augmentation
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6042 : Achats de prestations de services (sauf terrains à aménager)	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6413 : Personnel non titulaire	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Adoption à l'unanimité

### DM ALSH

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de	Augmentation	Diminution de crédits	Augmentation
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6042 : Achats de prestations de services (sauf terrains à aménager)	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60632 : Fournitures de petit équipement	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €

<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6413 : Personnel non titulaire	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-74748 : Participation autres communes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations et participations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €

<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>15 000,00 €</b>		<b>15 000,00 €</b>
----------------------	--	--------------------	--	--------------------

**Adoption à l'unanimité**

### **Délibération 26/2024 : Subvention complémentaire à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement**

Le Conseil Municipal décide d'accorder à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement une subvention complémentaire de 15 000,00 € pour l'année 2024.

**Adoption à l'unanimité**

### **Délibération 27/2024 : Salle communale - Tarif**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de Madame Sophie SANTINI qui souhaite bénéficier de tarif préférentiel pour un événement familial prévu le 21 décembre 2024

	<b>Racquinghem</b>	<b>Tarif proposé</b>
<b>SALLE COMMUNALE</b>	175,00 €	50,00 €

Le Conseil Municipal valide le tarif de 50 € pour la location de la salle communale du 21 et 22 décembre 2024.

**Adoption à l'unanimité**

### **Délibération 28/2024 : Salle Jean Lefebvre - Tarif**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de Monsieur Jean-Marie MARIEL qui souhaite bénéficier de tarif préférentiel pour un événement familial prévu le 27 septembre 2025.

<b>SALLE POLYVALENTE</b>	<b>Racquinghem</b>	<b>Tarif proposé</b>
Grande salle + bar	480,00 €	0,00 €
Grande salle + cuisine + bar	600,00 €	200,00 €
2 <sup>ème</sup> jour	100,00 €	0,00 €

Le Conseil Municipal valide le tarif de 200 € pour la location de la salle Jean Lefebvre du 27 et 28 septembre 2025.

**Adoption à l'unanimité**

## **Délibération 29/2024 : Lotissement SA IMWO FRANCE tranche 1 - Rétrocession au profit de la commune des voiries, trottoirs, parking et réseaux**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de rétrocession de la SA IMWO FRANCE de la 1<sup>ère</sup> tranche du lotissement « le Pré des Bruyères » des voiries, trottoirs, parking et réseaux pour intégration dans le domaine communal.

La SA IMWO FRANCE a fourni un plan parcellaire détaillé, les documents d'ouvrages exécutés ainsi que la copie des procès-verbaux de réception des ouvrages avant leur intégration effective dans le domaine public communal.

Ces documents ayant été présentés, Monsieur le Maire propose que les voies et équipements communs de cette 1<sup>ère</sup> tranche de lotissement (voiries, trottoirs, parking et réseaux) soient rétrocédés à la commune et classés le cas échéant dans le domaine public communal. Il s'agit des parcelles :

- AK 386 : 16 m<sup>2</sup>
- AK 403 : 1 422 m<sup>2</sup>
- AK 369 : 603 m<sup>2</sup>
- Ak 497 : 1 599 m<sup>2</sup>
- Ak 389 : 920 m<sup>2</sup>
- Ak 380 : 306 m<sup>2</sup>

Le Conseil Municipal accepte la rétrocession des voiries, trottoirs, parking, et réseaux pour intégration dans le domaine communal des parcelles référencées AK 386 (16 m<sup>2</sup>), AK 403 (1 422 m<sup>2</sup>), AK 369 (603 m<sup>2</sup>), AK 497 (1 599 m<sup>2</sup>), AK 389 (920 m<sup>2</sup>) et AK 380 (306 m<sup>2</sup>), autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de cession gratuite qui sera établi par l'Office Notarial SCP GRELAT, GRELAT- LORQUIN et VERBECQ à Aire-sur-la Lys.

Il est entendu que les frais liés à cette rétrocession seront entièrement supportés par la SA IMWO FRANCE.

**Adoption à l'unanimité**

## **Délibération 30/2024 : Lotissement Flandre Opale Habitat - Rétrocession au profit de la commune des voiries, trottoirs, parking, réseaux et espaces verts**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de rétrocession de Flandre Opale Habitat lotisseur de 21 logements rue des Bleuets et des Centaurées des voiries, trottoirs, parking, réseaux et espaces verts pour intégration dans le domaine communal.

Flandre Opale Habitat a fourni un plan parcellaire détaillé, les documents d'ouvrages exécutés ainsi que la copie des procès-verbaux de réception des ouvrages avant leur intégration effective dans le domaine public communal.

Ces documents ayant été présentés, Monsieur le Maire propose que les voies et équipements communs de ce lotissement (espaces verts, réseaux, ...) cadastrés AK 496 d'une superficie de 2 313 m<sup>2</sup> soient rétrocédés à la commune et classés le cas échéant dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal accepte la rétrocession des voiries, trottoirs, parking, réseaux et espaces verts pour intégration dans le domaine communal de la parcelle référencée au cadastre sous les numéros 496 de la section AK, pour une superficie de 2 313m<sup>2</sup> et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de cession gratuite qui sera établi par l'Office Notarial SCP GRELAT, GRELAT- LORQUIN et VERBECQ à Aire-sur-la Lys.

Il est entendu que les frais liés à cette rétrocession seront entièrement supportés par Flandre Opale Habitat.

**Adoption à l'unanimité**

## **Délibération 31/2024 : Demande de subvention communale**

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de subvention au profit d'une nouvelle association ayant pour but d'encourager le bien vivre ensemble en favorisant le lien entre les habitants, développer la connaissance du patrimoine culturel et environnemental du quartier, participer à la protection de l'éco-système, organiser des événements et favoriser les échanges et services. Cette association a pour titre : BIEN VIVRE AUX BRUYERES.

Le Conseil Municipal décide de lui accorder pour l'année 2024 la somme de 200,00 €.

**Adoption à l'unanimité**

### **Délibération 32/2024 : Conseil Départemental du Pas-de-Calais – Demande de subvention**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Pas-de-Calais au titre de l'Opération de Sécurité à Maîtrise d'Ouvrage Communal pour des travaux d'aménagement de planches en résine, de neutralisation des rives, de pose de feux et divers sur la RD 190. Bien que ces travaux soient également sur la commune de Wardrecques, la commune de Racquingham portera le projet. Une convention financière sera établie.

Le Conseil Municipal décide de solliciter le Conseil Départemental du Pas-de-Calais pour l'obtention d'une subvention au titre de l'Opération de Sécurité à Maîtrise d'Ouvrage Communal pour des travaux d'aménagement de planches en résine, de neutralisation des rives, de pose de feux et divers sur la RD 190 et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

**Adoption à l'unanimité**

### **Délibération 33/2024 : Médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais – Renouvellement de la convention d'adhésion**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention d'adhésion de la médecine professionnelle et préventive qui fixe les conditions de mise en place du service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais concernant la Médecine Professionnelle et Préventive. Cette convention d'une durée d'un an à compter du 01/01/2025, est renouvelable deux fois par tacite reconduction, pour une durée totale de trois années.

**Adoption à l'unanimité**

### **Délibération 34/2024 : Enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale – SA ALPHAGLASS**

Une enquête publique est ouverte du 21 octobre 2024 au 26 novembre 2024 inclus sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société ALPHAGLASS en vue de procéder à l'augmentation des capacités journalières du four verrier ainsi que le stockage d'O<sub>2</sub> pour son fonctionnement, exploité sur son site implanté Zone Industrielle du Hocquet, avenue du Général de Gaulle à ARQUES.

L'entreprise prévoit l'augmentation de la capacité de production du four 7 à une production journalière de 480 tonnes/jour, contre 415 tonnes par jour autorisées actuellement ainsi que le stockage d'O<sub>2</sub> pour le fonctionnement du four.

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale de la région Hauts de France (MRAe) a émis quelques remarques ou recommandations auxquelles la Société ALPHAGLASS a répondu.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société ALPHAGLASS en vue de procéder à l'augmentation des capacités journalières du four verrier.

**Adoption à l'unanimité**